



## Le conseil d'entreprise, le bon réflexe

Vous souhaitez augmenter le revenu de votre exploitation ? Réorienter ou diversifier votre activité ? Vous voulez simplement être accompagné dans la réalisation de votre projet ? Être écouté et conseillé ?

C'est pour répondre à vos questions que la Chambre d'agriculture a mis en place le conseil d'entreprise, un service qui offre aux exploitants la possibilité d'être accompagnés à tout moment de la vie de leur entreprise.

Partant du principe que chaque entreprise, chaque exploitant est un cas particulier avec sa propre histoire, les conseillers d'entreprise de la Chambre d'agriculture apportent un appui personnalisé et confidentiel à chaque chef d'entreprise qui souhaite disposer d'un avis et d'analyses provenant d'une personne extérieure, experte dans les domaines économique, juridique, fiscal, ressources humaines...

### Comment ça marche ?

#### Une écoute attentive

Le premier rendez-vous de présentation de votre entreprise est l'occasion d'exprimer vos besoins et vos interrogations afin que le conseiller comprenne votre demande. Une modalité d'intervention vous est alors proposée avec, éventuellement, la présentation d'un devis.

#### Un diagnostic global de l'exploitation et une analyse du projet

Les conseillers établissent un examen approfondi et global de votre situation au travers d'une approche technique, économique et humaine. Cette analyse permet de mettre en évidence les points de force à maintenir, à consolider, mais aussi les points de fragilité à corriger. Selon vos besoins et vos souhaits, ce diagnostic peut être réalisé en collaboration avec diverses structures ou compétences spécialisées : conseiller technique de production, expert comptable, Point Info Installation, Point Info Transmission, conseiller emploi, conseiller juridique...

Si vous avez un projet de développement, il sera analysé afin de mettre en évidence ses avantages, ses inconvénients et ses conditions de réussite.

#### Des solutions adaptées

Une synthèse rédigée vous est remise. Elle peut comporter le chiffrage des investissements envisagés, une étude de faisabilité, des conseils techniques...

#### La réalisation

Avec tous ces éléments, le chef d'entreprise dispose des outils nécessaires pour faire ses choix et passer à l'action avec plus de sérénité.

### Ensemble, construisons votre projet

Afin de répondre à la diversité de vos besoins et demandes, le conseil d'entreprise offre plusieurs portes d'entrée :

#### Le diagnostic stratégique d'entreprise

Il vous permet de faire un état des lieux global et de définir les grandes orientations à venir en abordant selon vos besoins :

- l'analyse des résultats par activité,
- la planification des productions,
- l'organisation du travail : prévision des besoins salariés, recrutement...
- l'optimisation fiscale et sociale,
- l'analyse de l'organisation administrative et comptable,
- la gestion de trésorerie : prévision mensuelle.

#### La gestion de projet

Vous avez un projet mais vous ne savez pas par où commencer ? Le conseiller d'entreprise vous accompagne en vous aidant à préciser votre projet, collecter des informations, analyser les conséquences prévisibles et à en définir les avantages et les inconvénients.

Lorsqu'il s'agit d'un investissement, l'analyse de rentabilité, son impact sur la trésorerie, la comparaison des différents financements possibles seront des points particulièrement étudiés.

Dans le cas d'une diversification, une attention particulière sera portée sur la cohérence du projet avec les objectifs de l'exploitant, l'acquisition de compétences nouvelles, la commercialisation.

Le conseil d'entreprise peut aussi se porter sur l'analyse patrimoniale, les perspectives de l'entreprise lors d'un changement (rupture de communauté matrimoniale, rupture d'une société familiale d'exploitation en commun...) ou encore sur l'analyse des opportunités et des contraintes dans la perspective de l'arrivée d'un jeune successeur potentiel.

#### Les ressources humaines

Aujourd'hui, la gestion du personnel est un enjeu majeur dans le fonctionnement d'une exploitation et peut avoir un impact direct sur la qualité ou l'économie d'une exploitation. En améliorant ses pratiques en gestion du personnel, le chef d'entreprise devient acteur de l'efficacité du travail de ses salariés. C'est pourquoi, un conseiller en gestion des ressources humaines est à votre disposition pour vous conseiller sur un certain nombre de sujets tels que :

- les méthodes de recrutement et l'accueil,
- la gestion des effectifs,
- la définition du poste et du rôle de chacun,
- la délégation,
- l'organisation du travail,
- les conditions de travail...

Conseil individuel, formations collectives, auto diagnostic... L'apport de connaissances dans ce domaine peut se faire de plusieurs façons.

#### La création et la transmission d'entreprise

Vous avez envie de créer votre entreprise ? Un conseiller installation vous oriente dans votre projet et dans les premiers pas de votre entreprise. Nous travaillons en collaboration étroite avec le Point Info Installation qui est votre premier interlocuteur lors d'un projet de création d'exploitation agricole.

Lorsque vous envisagez la transmission de votre exploitation, le conseiller d'entreprise s'attachera à éclairer les différents choix qui s'offrent à vous, à discuter avec vous de la progressivité de cette transmission, à en mesurer les conséquences personnelles, patrimoniales, fiscales et sociales. Nous intervenons en lien avec le Point Info Transmission.

#### L'accompagnement lors de difficultés économiques

Face à une situation financière délicate rencontrée sur son exploitation, le chef d'entreprise doit être en mesure de répondre à de nombreuses questions : Quelles solutions puis-je envisager ? Comment définir les priorités de paiements ? Comment limiter les frais générés par mes difficultés financières ?

Dans la plus totale confidentialité, un conseiller de la Chambre d'agriculture vous aide à clarifier vos idées et prendre l'exacte mesure des difficultés que traverse l'exploitation. En analysant les différentes stratégies envisageables, il apporte des informations dont l'exploitant aura besoin pour résoudre ces difficultés et envisager des possibilités de redressement.

Est-il possible de modifier la commercialisation ? D'introduire d'autres productions ? De réaménager des dettes ? Comment aborder la discussion avec le banquier ? Selon la situation, les questions sont différentes. Le conseiller élabore avec l'exploitant une prévision des dépenses et recettes à venir et conseille l'exploitant dans la mise en œuvre des mesures de soutien aux exploitations en difficultés (prise en charge de cotisations sociales) qui peuvent aider à passer un cap délicat. Le conseiller peut se déplacer gratuitement sur l'exploitation dans ce type d'accompagnement.

#### Pour répondre à vos interrogations et accompagner vos projets d'entreprise, n'hésitez pas à contacter nos conseillers d'entreprise :

**Claire Beauverd** : 04 42 23 86 20  
c.beauverd@bouches-du-rhone.chambagri.fr

**Hélène Chéret** : 04 42 23 86 55  
h.cheret@bouches-du-rhone.chambagri.fr

**Christophe Porry** : 04 42 23 86 55  
c.porry@bouches-du-rhone.chambagri.fr

**Jean-Paul Cappy** : 04 42 23 93 92  
jp.cappy@bouches-du-rhone.chambagri.fr

Pour en savoir plus sur le conseil d'entreprise, vous pouvez aussi vous rendre sur : [www.agri13.fr/au-service-des-agriculteurs/votre-entreprise/conseil-dentreprise](http://www.agri13.fr/au-service-des-agriculteurs/votre-entreprise/conseil-dentreprise)

## Edito

Agronomie, gestion administrative, économie, commercialisation... Une exploitation agricole représente un ensemble complexe parfois difficile à conjuguer. Faut-il diversifier mon activité ? Comment optimiser ma compétitivité ? Au cours de la vie de son entreprise, chaque agriculteur est amené à se poser ces questions sur l'avenir de son exploitation et à faire des choix. C'est dans ces moments parfois délicats que la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône est en mesure de vous apporter ses compétences dans de nombreux domaines. Le conseil d'entreprise est un service individualisé et confidentiel. Nos conseillers spécialisés vous accompagnent dans l'évolution de votre entreprise, de manière globale ou dans un domaine particulier : gestion des ressources humaines, création ou transmission d'entreprise, difficultés économiques...

Du diagnostic au conseil en passant par la mise en œuvre des préconisations, le conseil d'entreprise est un service qui permet de soutenir le chef d'exploitation dans sa recherche de solutions. Grâce aux échanges avec nos partenaires, à notre prise directe avec le terrain, à l'implication des responsables professionnels, notre démarche reste en phase avec vos attentes. Nos compétences perpétuellement réactualisées vous permettent de bénéficier de conseils adaptés et précis. Progressive, cette démarche offre aussi à l'exploitant la possibilité d'obtenir le regard extérieur d'un conseiller sur son entreprise. « Sortir la tête du guidon », pouvoir regarder dans d'autres directions ! Au quotidien, les contraintes liées à la gestion d'une exploitation peuvent être un frein à l'évolution de l'entreprise. Le conseil d'entreprise permet à l'agriculteur de s'apercevoir que l'on peut avoir de multiples méthodes de travail et obtenir un résultat final positif. N'hésitez plus, ayez le réflexe conseil d'entreprise !

**André BOULARD**

Président de la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône